

## LE PERMIS moto A1 /A2

**Un forfait de 20 heures de formation comprenant 8h de plateau et 12h de circulation (minimum légal).**

### ***Le permis A1***

Permet de conduire : une moto légère (avec ou sans side-car) d'une cylindrée maximale de 125 cm, d'une puissance n'excédant pas 11 kilowatts et dont le rapport puissance/ poids ne dépasse pas 0,1 kilowatt par kilogramme, ou un 3 roues d'une puissance maximale de 15 kilowatts.

### ***Le permis A2***

Permet de conduire une moto d'une puissance n'excédant pas 35 kilowatts (kw) (47,5 ch) et dont le rapport puissance/poids n'excède pas 0,2 kw par kilogramme, ou un 3 roue d'une puissance maximale de 15 kw. Son obtention est soumise à des conditions d'âge, de formation et de succès à l'examen.

Attention : la puissance de la moto ne peut pas résulter du bridage d'un véhicule développant plus de 70 kw.

### **Âge**

A1 : Vous devez avoir au moins 16 ans pour le permis A1

A2 : Vous devez avoir au moins 18 ans. pour le permis A2

### **Les enjeux de la formation à la conduite MOTO**

La dimension sociale de l'usage de la motocyclette, au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc.

Les conducteurs de motocyclettes sont largement surexposés pour ce qui est du risque routier.

L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire, et savoir-devenir.

Apprendre à conduire une motocyclette est une démarche éducative exigeante et ce livret va vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière.

# DÉROULEMENT DE LA FORMATION

## AUX CATEGORIE « A1 ET A2 » DU PERMIS DE CONDUIRE

### Le déroulement de la formation

Pratique:

La formation est dispensée sur nos véhicules sur les pistes plateau et sur voie publique, environ 5/10 minutes pour s'y rendre avec nous.

Nous proposons des cours moto du lundi au samedi de 8h à 19h, les cours motos sont planifiés par 2 heures

1 élève par moto et 3 élèves par moniteurs maximum

- rue des grahuches 89100 SENS (piste publics) ce plateau ne dispose ni d'abris ni de commodités
- chemin de St MARTIN 89100 PARON ce plateau dispose d'un d'abris mais pas de commodités

La conduite d'une motocyclette présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de maîtriser correctement.

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur de motocyclette responsable et autonome doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Au travers de ce programme, avec l'aide de votre formateur, vous allez apprendre et comprendre les règles du code de la route (notamment celles qui concernent plus spécifiquement le type de véhicule que vous apprenez à conduire) mais aussi apprendre et comprendre le rôle de l'équipement du motard, les moyens de maîtriser la conduite d'une motocyclette à allure faible et soutenue, la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables, la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres conducteurs.

Ce programme vous permet également de pratiquer l'auto-évaluation de vos analyses, décisions, actions et choix de conduite.

Votre formateur est à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences indispensables pour la conduite d'une motocyclette.

Ces grilles détaillent, pour chaque sous-compétence associée, les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chaque sous-compétence associée, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous en précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De plus, pour chacune des sous-compétences associées qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition au sein de chacune des quatre grilles.

**Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.**

## ❖ APPRENTISSAGE Épreuve théorique Moto(ETM)

Alors qu'auparavant l'épreuve du « code » était la même que pour les futurs automobilistes, un examen théorique générale motocyclette est créé au 1er mars 2020. À l'instar du précédent, il comprend 40 questions sous format d'images fixes) et de vidéos.

L'examen concerne tous les candidats inscrits au permis de conduire des catégories A1 et A2 et se tient dans l'un des centres d'examen des organismes agréés.

Le candidat doit apporter une réponse correcte à 35 des 40 questions dès le dimanche 1er mars 2020. Une fois validée, l'ETM est valable cinq ans dans la limite de cinq passages de l'examen pratique.

## ❖ APPRENTISSAGE EN HORS CIRCULATION

Autrement appelé « plateau », la formation s'organise autour de 4 grands axes. Votre formateur, un spécialiste de la discipline, vous apprendra les bases de la conduite d'une motocyclette légère tout en reliant les différents axes de travail à la pratique quotidienne. Ainsi vous comprendrez que la maîtrise hors circulation a surtout pour but de vous préparer techniquement aux situations que vous pourrez rencontrer plus tard dans le système de circulation.

Maîtrise de la moto sans l'aide du moteur: Faire un parcours en poussant la moto sans l'aide du moteur et procéder à des vérifications demandées par l'inspecteur.

Maîtrise de la moto à allure réduite: Réaliser un parcours à allure lente en démontrant sa maîtrise technique. Une partie du parcours est réalisée avec un passager.

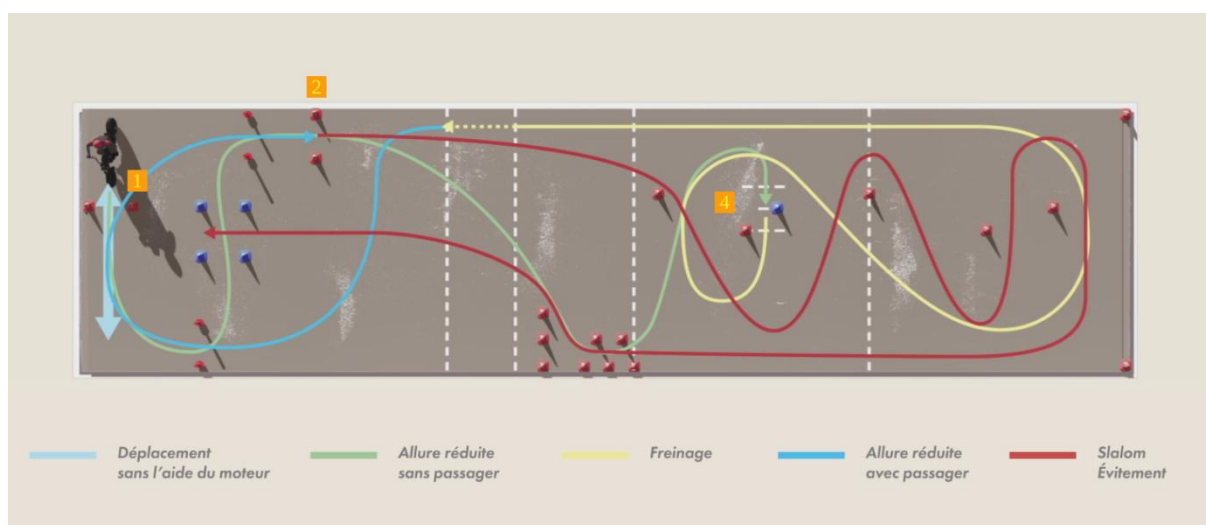
Maîtrise de la moto à allure normale :

- Le Freinage d'urgence
- L'évitement

Le candidat devra atteindre des vitesses minimales à certains endroits du parcours.

L'épreuve de l'examen plateau (hors circulation) de 10 minutes comporte un parcours unique de 6 manœuvres qui s'enchaînent.

La notation est effectuée sur l'ensemble de l'examen plateau. Au 1er mars 2020, l'interrogation orale et les vérifications techniques sont supprimées du fait de la création de l'épreuve théorique générale moto.



### Déplacer la moto sans l'aide du moteur

\*Débéquiller le motocycle (béquille centrale ou latérale)

\*Pousser la moto en marche avant jusqu'au franchissement complet par le motocycle de la porte de cônes

- \*Reculer la moto en marche arrière jusqu'au franchissement complet par le motocycle de la porte de cônes
- \*Béquiller le motocycle (béquille centrale ou latérale)

### **Déplacer la moto à allure réduite sans passager**

- \*Effectuer le parcours de (1) vers (2) ; si le motocycle est équipé d'une boîte manuelle le temps est chronométré de (1) vers (2)
- \*Marquer un temps d'arrêt en (4)

### **Effectuer un freinage d'urgence**

- \*En (4), démarrer en courbe et effectuer un demi-tour conformément au tracé
- \*En bout de piste, effectuer un demi-tour avant de revenir en ligne droite conformément au schéma
- \*Sur le retour en ligne droite, engager le 3ème rapport de vitesse (sauf pour les véhicules équipés d'une boîte automatique) et atteindre la vitesse de 50 km/h minimum à hauteur de la ligne C6 au plus tard
- \*A hauteur de la ligne C6, effectuer un freinage d'urgence et immobiliser le motocycle à hauteur de la ligne C5 (piste sèche) ou C4 (piste humide)

### **Déplacer la moto à allure réduite avec passager**

- \*Effectuer avec le passager, le parcours conformément au schéma
- \*Déposer le passager dans la zone comprise entre la porte « piquets » et la porte « cônes » conformément au schéma

### **Effectuer un slalom**

- \*Engager le 3ème rapport de vitesse au plus tard au niveau du 1er cône du slalom conformément au schéma
- \*Atteindre la vitesse de 40 km/h au plus tard au niveau de la ligne C7 conformément au schéma
- \*En bout de piste, effectuer un demi-tour avant de revenir en ligne droite conformément au schéma

### **Effectuer un évitement**

- \*Sur le retour en ligne droite, engager le 3ème rapport de vitesse (sauf pour les véhicules équipés d'une boîte automatique) avant l'entrée dans le couloir d'évitement et atteindre la vitesse de 50 km/h minimum à hauteur de ligne C6 au plus tard
- \*Effectuer un évitement conformément au schéma
- \*Après l'évitement, immobiliser le motocycle dans la zone dédiée conformément au schéma

## **❖ APPRENTISSAGE EN CIRCULATION**

La formation en circulation vous permettra d'acquérir une expérience face aux réalités de conduite. Vous serez amené à gérer des situations dans lesquelles votre analyse sera de plus en plus précise vous permettant ainsi d'adapter votre comportement au plus juste de la réalité du moment. Savoir franchir une intersection et s'y positionner, savoir adapter son allure en circulation en agglomération et sur route, savoir circuler dans des situations pouvant représenter des conditions particulières sont autant de situations que vous maîtriserez au terme de votre formation

### **L'épreuve pratique du permis moto**

- ❖ L'épreuve pratique de la conduite permet de contrôler si les connaissances, les aptitudes et le comportement des candidats leur permettent de circuler en toute sécurité. L'expert évalue notamment l'autonomie et la conscience du risque du candidat et cherche à évaluer sa capacité d'adaptation aux situations et sa conduite autonome.
- ❖ L'épreuve de l'examen en circulation de 40 minutes explore huit domaines de compétence : utiliser les commandes, prendre l'information, analyser et décider, communiquer, diriger son véhicule, adapter son allure, utiliser la chaussée et maintenir les espaces de sécurité. Lors de cette épreuve sera évalué le positionnement du motard sur sa voie de circulation, notamment lors de la prise de virage et sera vérifié que la technique de la trajectoire de sécurité est maîtrisée. Pour obtenir un résultat favorable, il faut avoir 21 points sur 27 et ne pas commettre d'erreur éliminatoire.

L'épreuve en circulation n'est accessible que si le candidat a validé l'épreuve hors circulation. Vous conservez le bénéfice de cette épreuve HC pour 5 épreuves CIR pendant les 3 ans qui suivent la date de réussite, sous réserve de la validité du code.

## **Délivrance du permis A1 ou A2**

### **Durée de validité**

Le permis de conduire de la catégorie A1/A2 est valide pendant 15 ans. Cette validité est indiquée sur le document.

## **Passer ensuite la catégorie A, la Formation passerelle A2 vers A**

Si vous avez plus de 18 ans et que vous êtes titulaire de la catégorie A2 du permis de conduire depuis au moins 2 ans, vous pouvez suivre une formation pour obtenir la catégorie A.

## **Contenu de la formation**

Elle se compose sous cette forme :

Théorique : 1

Pratique Hors Circulation : 2h

Pratique circulation : 4h

Le but de cette formation est de vous adapter à un nouveau véhicule et de vous amener à une pratique sécuritaire de la conduite d'une moto de plus de 35 kilowatts (kw).

A l'issue de cette formation, vous recevrez une attestation dont un exemplaire est envoyé é au service concerné l'ANTS pour qu'ils puissent fabriquer et vous faire parvenir par voie postale votre permis de conduire a votre domicile

### *Attention :*

*la seule attestation de suivi de la formation n'autorise pas à conduire. Seule la délivrance de la catégorie A du permis de conduire vous donne le droit de conduire les véhicules qui relèvent de cette catégorie.*

